



Biver, le 18 novembre 2022

Appel à candidature

L'Administration Communale de Biver se propose d'engager pour les besoins de son service technique un ingénieur diplômé ou un ingénieur-technicien (m/f/d) à temps plein

- soit sous le statut de fonctionnaire communal(e),
- soit sous le statut d'employé(e) communal(e),
- soit sous le statut de salarié(e) à tâche intellectuelle en vue d'être nommé(e) comme fonctionnaire, groupe de traitement ou d'indemnité A1 ou A2.

Missions :

- Gestion, exécution et suivi technique des projets et des chantiers communaux confiés
- Gestion administrative et financière des dossiers confiés (marchés publics, budget, subsides, établissement de décomptes,..)
- Travail rédactionnel (décisions, règlements, demandes d'autorisations, certificats...)
- Préparation et modification du PAG, des PAP et du règlement sur les bâtisses
- Préparation des autorisations de construire
- Contrôle des chantiers privés de construction
- Toute autre mission confiée à l'agent par ses supérieurs suivant les besoins du service

La présente énumération n'est pas limitative et pourra être sujette à modification suivant les besoins du service.

Profil recherché :

- Maîtrise orale et écrite des langues administratives (luxembourgeois, français et allemand)
- Maîtrise des outils de bureautique usuels (Word, Excel, Outlook, Powerpoint)
- Avoir des connaissances sur la législation luxembourgeoise notamment en matière d'aménagement du territoire et de marchés publics
- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine du génie civil, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Disposer d'une expérience pratique dans l'élaboration de PAG et PAP
- Disposer d'une expérience professionnelle dans l'élaboration et l'exécution de projets
- Avoir une expérience professionnelle
- Avoir le sens des responsabilités, de l'organisation et de la discrétion
- Travailler avec rigueur et autonomie
- Savoir anticiper, s'adapter et travailler en équipe

Conditions d'admissibilité :

- Être ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise
- Faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, français et allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues

- Être détenteur(trice) d'un diplôme à caractère universitaire délivré par une université ou école d'enseignement technique supérieur, après un cycle d'études complet et unique sur place et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelor ou d'un master ou de son équivalent. Le diplôme doit être inscrit au registre prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.
- Jouir des droits civils et politiques et offrir les garanties de moralités requises
- Pour les candidat(e)s postulant au poste sous le statut du/de la fonctionnaire communal(e) : disposer d'un certificat de réussite à l'examen d'admissibilité de la catégorie A, groupe de traitement A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique, émis par le Ministère de l'Intérieur et datant de moins de cinq ans à la date du dépôt de la demande ou se prévaloir d'une nomination définitive dans les carrières visées.

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation indiquant le poste brigué (fonctionnaire, employé(e) communal(e)), ou salairé(e) à tâche intellectuelle)
- Curriculum vitae détaillé
- Copie du diplôme d'étude universitaire et de formation requis
- Extrait de l'acte de naissance, datant de moins de 2 mois
- Extrait du casier judiciaire N°3, datant de moins de 2 mois
- Photo passeport récente
- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du permis de conduire

Modalités de recrutement :

Selon le/la candidat(e) retenu(e), le conseil communal procédera à la création d'un poste de fonctionnaire communal(e), d'employé(e) communal(e) ou de salarié(e) à tâche intellectuelle. Suite à l'approbation de la création de poste par le Ministère de l'Intérieur, le/la candidat(e) bénéficiera d'une nomination au poste d'agent administratif dans le groupe de traitement respectivement groupe d'indemnité A1 ou A2, sous-groupe scientifique et technique.

Les personnes intéressées dont le profil répond aux exigences ci-dessus doivent adresser leur candidature, par écrit, au collège échevinal de la commune de Biber, 6, Kiirchestrooss, L-6834 Biber **jusqu'au 12 décembre 2022 au plus tard.**

En déposant son dossier, la personne donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Pour tous renseignements supplémentaires, prière d'adresser un email à commune@biber.lu ou contactez directement le secrétariat communal au 71 00 08 69.

Le Collège des bourgmestre et échevins
 Marc LENTZ, bourgmestre
 Sylvie STEINMETZ, échevine
 Marc GREIS, échevin